

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2212 -05

**L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre à 19 heures 15
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes)
étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses
séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur
Gérard BRANDA - Maire de CANTARON**

**Conseillers en exercice : 14
Présents : 9+4 proc
Votants : 13**

**Etaient présents : Gérard STOERKEL – Fabienne GALLI – Chantal
BARBIER – Patrice MARTIN – Philippe ALLEGRINI – Eliane CALDEI-
VIDAL – Jean-Marc BLANIC – Christian DI MARTINO**

**Absents excusés : Sandrine BARRALIS – Fabrice FONTAINE – Michel
CORSINI – Béatrice ROZIER**

Absente : Karine FAGES

Secrétaire : Fabienne GALLI

**Objet : Adhésion au Syndicat Mixte
« Conservatoire Départemental de Musique
Des Alpes-Maritimes »**

Le Syndicat Mixte Département/communes « Conservatoire Départemental de Musique des Alpes Maritimes » créé par arrêté préfectoral du 22 mars 1990, Présidé par Monsieur Jean THAON, gère depuis bientôt trente ans une école de musique itinérante et décentralisée au bénéfice des communes rurales des haut et moyens pays maralpins.

L'adhésion au Conservatoire permet d'assurer des cours d'initiation et de découverte de la musique en milieu scolaire pour les enfants de notre école communale via des interventions de musiciens en maternelle et élémentaire en lien avec l'Education Nationale.

L'éducation par la musique est un investissement pour l'avenir qui permet à la commune de récompenser l'effort et la persévérance de ses enfants.

Monsieur le Maire propose d'adhérer au Syndicat Mixte pour pérenniser l'éducation par la musique sur le territoire communal grâce à des cours en milieu scolaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- DECIDE d'intégrer le Syndicat Mixte du Conservatoire Départemental de Musique des Alpes Maritimes et de transmettre la présente délibération, une fois publiée en Préfecture, à M. le Président du Conservatoire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme

Le Maire,

Gérard BRANDA

Signé par : Gérard BRANDA
Date : 16/12/2022
Qualité : Maire